

Compte-rendu de la rencontre préalable avec les associations vendéennes
16 février 2015

Paris, le 18 février 2015

Présents :

Pour la Commission particulière du débat public (CPDP) :

- Jacques Roudier (président)
- Aurélie Couture (membre)
- Bruno de Trémiolles (membre)

Pour le maître d'ouvrage du projet :

Lucile Forget

Pour les associations :

- Aller-retour
- Association des commerçants de l'Herbaudière
- Association départementale d'information et de défense contre les risques
- Association montoise des pêcheurs plaisanciers en mer
- CAVAL
- Club des pêcheurs plaisanciers de l'Île d'Yeu
- Comité départemental de voile
- Comité pour la protection de la nature et des sites
- Coordination des associations environnementales du littoral vendéen
- Fédération française d'études et de sports sous-marins
- Héliopole
- Les amis de l'Île de Noirmoutier
- Ligue de protection des oiseaux
- Non aux Eoliennes entre Noirmoutier et Yeu
- Société Nationale de Sauvetage en Mer
- Société pour la Protection du Paysage et de l'Esthétique en France
- Vendée Nature Environnement
- Vivre l'Île 12 sur 12
- Yeu demain

Synthèse des échanges :

Après une rapide présentation de ce qu'est un débat public et du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (PYN), la commission a rappelé que la réunion a vocation à discuter de l'organisation du débat et non du projet en lui-même. Elle a présenté l'état de ses réflexions, et notamment les thématiques qu'il lui semble important d'approfondir au cours du débat et les lieux envisagés pour l'organisation des réunions. Les associations présentes ont ensuite exprimé leurs commentaires et leurs attentes sur le dispositif et posé un certain nombre de questions.

Les questions et interventions ont porté sur :

La place des associations dans l'organisation et le déroulé du débat

- En amont, les associations souhaitent s'impliquer pour :
 - proposer des méthodologies concernant les simulations visuelles du projet.
 - Proposer des intervenants pour les ateliers thématiques
- *La commission a répondu favorablement à ces requêtes, en indiquant que ces propositions seraient soumises à validation préalable de la CPDP.*
- Pendant le débat, certaines associations regrettent le faible temps de parole qui leur est réservé.
- *La commission a précisé que l'une des exigences du débat public étant l'expression du plus grand nombre, cela induisait de facto, un temps de parole limité mais égal pour chacun des intervenants.*
- A plusieurs reprises, les associations ont demandé de pouvoir disposer des études réalisées par la maîtrise d'ouvrage, afin de travailler sur le projet en amont du débat public.
- *La commission a précisé que son rôle est de diffuser l'information disponible, et elle veillera à ce que les études pouvant être rendues publiques le soient.*

- Les thématiques du débat public :

- La notion d'impacts cumulés : les associations souhaiteraient que les impacts du projet soient reliés aux impacts des projets connexes du territoire.
- *La CPDP précise qu'elle a été saisie de l'organisation d'un débat pour un projet, et non pour l'ensemble des projets du territoire. De fait, la notion d'impacts cumulés ne peut faire l'objet d'un traitement spécifique de la part de la commission.*
- Proposition d'ajouter une thématique sur les flux maritimes et routiers que pourrait générer le projet, en phase de construction
- Demande de prise en compte des activités de plaisance lors du débat public.
- Suggestion d'organiser rapidement la réunion publique sur l'atterrissage, le lieu d'atterrissage ayant un impact direct sur le raccordement.

- **Les lieux du débat public :**

- Suggestion d'organiser une réunion publique à Soullans afin d'évoquer l'atterrage.
- *La commission veillera ce que les habitants de Soullans soient spécifiquement informés de la tenue de la réunion sur l'atterrage*
- L'importance d'organiser des réunions dans des lieux qui soient bien desservis et accessibles par le plus grand nombre
 - L'importance de faire rayonner le débat public sur l'ensemble du département et au-delà de la seule bande littorale.
- *La commission étudiera l'ensemble de ces propositions.*

- **L'instance organisatrice du débat public :**

Des questions ont porté sur la Commission Nationale du Débat Public, le rôle de la commission particulière du débat public, et l'impact des débats publics.

→ *La commission a rappelé que la Commission Nationale du Débat Public, créée en 1995 par la loi Barnier est une autorité administrative indépendante. Sa mission est d'informer les citoyens lors de grands projets d'équipements, et de favoriser leur expression. Pour ce faire, la CNDP, lorsqu'elle est saisie d'un projet, crée une commission particulière du débat public (CPDP). La CPDP a en charge la préparation, l'organisation et la restitution d'un débat public. La commission rappelle l'impact des débats publics sur les projets concernés et précise, qu'un tiers des projets ayant fait l'objet d'un débat public a été profondément modifié, un tiers n'a été que faiblement impacté par le débat public et le tiers restant a été abandonné.*

→ *La CPDP veillera à rappeler son rôle, ses objectifs et l'impact des débats publics sur les projets lors des différentes rencontres.*